Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Problèmes agence mandat exclusif

Par Nulendroit

Bonjour,

J'ai signé un mandat exclusif pour vendre ma maison en juin.
Depuis la parution des annonces, je rencontre des problèmes, car dès le début j'ai constaté des erreurs sur les informations et caractéristiques de mon bien. A plusieurs reprises j'ai informé l'agent, mais il y a erreur sur erreur, dernière en date le montant des charges annuelles (2 montants faux publiés) et la surface Carrez différente de celle mentionnée sur un Dpe récent et transmis à l'agence.

J'ai pris contact avec un autre agent qui m'a orienté sur le fait que je n'avais pas reçu de document d'information pré contractuelle.
Je m'apprête à envoyer un courrier en ce sens pour faire annuler le contrat.

Un troisième me conseille de rédiger un courrier mentionnant les problèmes concernant les annonces et l'absence de dip.

Par conséquent je ne sais plus quelle démarche entreprendre pour me sortir de cette situation.
Merci par avance pour vos retours

Par AGeorges

Bonsoir nulendroit,

Si je ne suis pas tout à l'envers, le DIP immobilier est obligatoire. En cas d'absence, le mandat que vous avez signé n'est pas valide et vous pouvez le dénoncer.

Source : le nouveau Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, dans l'Union européenne.

Via ce document, tous les éléments précontractuels sont fixés.